



Brèves du Cahiers 40

Publié le 9 mars 2022 par Michel Limousin



Augmentation des PIMS

Les PIMS ? Ce sont les syndromes inflammatoires multi-systémiques pédiatriques. Selon des chiffres publiés en parallèle par la direction des statistiques (Drees) le variant Omicron, omniprésent désormais, est lié à 57 % des décès survenus à l'hôpital entre le 17 et 23 janvier. Il est aussi présent dans 88 % des entrées en hospitalisation conventionnelle et 79 % des admissions en soins critiques. Omicron « apparaît bien moins létal », les patients infectés présentant un « risque de décéder après être passé à l'hôpital réduit de plus de moitié ». Le sous-lignage BA.2 reste très minoritaire, représentant moins de 1 % des séquences interprétables, selon Santé Publique France.

Enfin, Santé Publique France observe une très nette [augmentation](#) du nombre de cas de syndromes inflammatoires multi-systémiques pédiatriques (PIMS), portant le nombre total (depuis le 2 mars 2020) à 932 cas, dont 849 en lien avec le Covid-19. Soit une incidence de 5,9 cas pour 100 000 habitants mineurs. L'âge médian est de 7 ans.

« Malgré une maladie initiale qui peut être sévère, les données de la littérature montrent que



très peu de séquelles sont observées à 6 mois, et il n'est pas exclu que les formes cliniques des PIMS liés au variant Omicron se révèlent moins sévères ». Voilà pour ceux qui disent que la Covid 19 n'a pas d'importance chez les jeunes enfants.

L'actualité sur la levée des brevets des vaccins contre la Covid 19 : première victoire.

Selon l'OMS le chiffre mondial de 5 millions de morts dus à la Covid 19 est maintenant largement sous évalué. Depuis le début de la pandémie, de nombreuses voix dans le monde entier se sont élevées pour obtenir la mise à disposition pour tous les peuples des vaccins contre la Covid 19, en préparation puis en production. En Europe une pétition dans le cadre institutionnel des initiatives citoyennes (ICE) a été lancée dans les 27 pays concernés. Depuis le 30 novembre 2020, date de lancement officiel de cette pétition, 375 organisations en Europe dont 35 en France s'y sont associées. Nous avons récolté à ce jour 251 843 signatures en Europe dont 44 657 en France. Nous avons organisé de nombreuses initiatives pour populariser cette action et faire connaître nos propositions. Le débat sur la levée des brevets a été largement popularisé. Mais malgré certaines déclarations verbales de soutien de dirigeants internationaux (le Pape, Biden, l'OMS, etc), rien n'a vraiment avancé du fait de la résistance des entreprises pharmaceutiques et du positionnement de l'Europe et de Macron en particulier à l'OMC. Le profit avant tout ! Les profits indécents réalisés en 2021 ont été qualifiés sur les pages du *British Medical Journal* de « crimes contre l'humanité »^[1].

Depuis la mi-février les lignes ont bougé.

Une solution intermédiaire entre propriété privée des brevets et mise à disposition pour tous a été mise en place en Afrique du Sud. Ce n'est pas la solution que nous attendions mais c'est tout de même un vrai progrès. Initialement juridiquement fragile, cette initiative a, avec le temps, reçu le soutien de la communauté internationale. Ainsi, dans un laboratoire de transfert technologique chapeauté par l'OMS au Cap, les chercheurs sud-africains (Afrigen Biologics) développent depuis 2021 un vaccin Spikevax à ARNm (Moderna mRNA-1273), selon les instructions rendues publiques par Moderna en 2020^[2]. Il ne sera testé qu'à partir de novembre 2022. Ce geste de l'entreprise





américaine ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des brevets, mais marque son engagement pour en finir la pandémie. Elle promettait à titre exceptionnel de ne pas appliquer le droit des brevets sur les produits Covid19 pendant la durée de la pandémie et dans la période post-pandémique. **Moderna ne souhaitait pas s'engager dans le processus de fabrication de ces vaccins en Afrique, mais a promis de ne pas s'y opposer**^[3]. **Le transfert de technologie de vaccins à ARNm a été définitivement légitimé à l'occasion du sommet Union Européenne-Union Africaine, les 17 & 18 février 2022 à Bruxelles.** L'OMS a annoncé que l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie recevront la technologie nécessaire à la production de vaccins à ARNm, et cela sera organisé avec l'aide d'Afrigen.

Notons que les portes laissées ouvertes par Moderna ont été perçues comme dangereuses par le laboratoire BioNTech en lien avec Pfizer. À travers la kENUP Foundation qui le représente, BioNTech s'opposait au soutien de l'OMS pour ce transfert expérimental des savoirs, car il risquait de mettre en cause la propriété intellectuelle des brevets et avait « très peu de chances de réussite ». La publication de cette position par le prestigieux *British Medical Journal* au début du mois de février 2022, semble avoir provoqué un retour en arrière, et **une réaction inattendue de la part du BioNTech, qui a aussitôt reculé et déclaré ne pas vouloir mettre en cause la fabrication des copies de son vaccin en Afrique**^[4].

Au total les firmes pharmaceutiques n'ont pas levé leurs brevets mais se sont engagées à ne pas faire de procès à ceux qui développeraient les vaccins à ARNm. Ceci va permettre grâce à l'autonomie ainsi obtenue de mieux répondre aux besoins des pays africains. Cette solution est plus efficace que le système Covax proposé initialement et basé sur le don de vaccins qui a globalement échoué.

Espérons que l'épidémie ne voit pas un nouveau variant surgir après la vague Omicron qui a tout de même ajouté selon l'OMS, 500 000 morts de plus aux vagues précédentes. L'incertitude plane. Cela relancerait la question de nouveaux vaccins.

Quoi qu'il en soit, il reste aujourd'hui à obtenir la levée complète des brevets sur les vaccins mais aussi de donner les moyens juridiques de produire les nouveaux médicaments contre cette maladie dans tous les pays. **La bataille n'est donc pas terminée mais pour autant il faut apprécier les avancées liées à la mobilisation de tous les acteurs soucieux du bien commun universel.**

Notes de bas de page :

^[1] F. Hassan, G. Yamey et K. Abbasi, « Profiteering from vaccine inequity: a crime against humanity? »,





British Medical Journal, vol. 374, 16 août 2021, p. 1-3

[2] A. Maxmen, « South African scientists copy Moderna's COVID vaccine », *Nature*, 3 février 2022.

[3] « En tant que société engagée dans l'innovation, Moderna reconnaît que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle important pour encourager l'investissement dans la recherche. [...] Nous ressentons une obligation particulière d'utiliser nos ressources pour mettre fin à cette pandémie le plus rapidement possible. Par conséquent, tant que la pandémie se poursuivra, Moderna ne fera pas valoir ses brevets relatifs au COVID-19 contre ceux qui fabriquent des vaccins destinés à combattre la pandémie. De plus, afin d'éliminer toute barrière de propriété intellectuelle perçue comme entravant le développement de vaccins pendant la période de pandémie, nous sommes également disposés, [...] à accorder à d'autres une licence sur notre propriété intellectuelle pour les vaccins COVID-19 pendant la période post-pandémique. » MODERNA, « Statement by Moderna on Intellectual Property Matters during the COVID-19 Pandemic », 10 août 2020 (<https://investors.modernatx.com/Statements-Perspectives/Statements-Perspectives-Details/2020/Statement-by-Moderna-on-Intellectual-Property-Matters-during-the-COVID-19-Pandemic/default.aspx>)

[4] L. BURGER, « BioNTech says it won't challenge vaccine copying in Africa », *Reuters*, 16 février 2022 (en ligne : <https://www.reuters.com/business/healthcare-pharmaceuticals/biontech-pledges-african-access-its-future-cancer-drugs-2022-02-16/>)

